

MAIRIE DE MAS-SAINT-CHELY

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2023

Présents : Mesdames BECQUERELLE, FAURE et ROBERT et Messieurs ANDRE, LAURENT, MOREAU, MOURGUES, RICHARD, SALLES et VERGELY.

Absent excusé : Monsieur GINISTY ayant donné pouvoir à Monsieur RICHARD

La séance, ouverte à 20h30, est présidée par Monsieur Gilles VERGELY, maire. Monsieur LAURENT est désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2023

Le PV est approuvé à l'unanimité.

REGULARISATION DE PROPRIETE D'UNE PARCELLE DU CIMETIERE

Lors de l'extension du cimetière il y a plus de 40 ans, la Commune avait acheté la parcelle D0655. A la suite d'une erreur administrative, l'acte n'a jamais été publié et la parcelle n'appartient pas officiellement à la commune.

Il convient donc de régulariser la situation en établissant un acte notarié qui sera publié au SPFE de Mende.

A l'unanimité, le Conseil donne tout pouvoir au maire pour signer les documents nécessaires.

PROJET PARC IMMOBILIER

La demande de logements sur le Causse Méjean est particulièrement tendue, un parc immobilier communal plus dense permettrait de répondre favorablement aux sollicitations de la population locale et nouvelle sur la commune. L'offre de logement peut être considéré comme un levier de développement économique majeur.

Il est donc nécessaire pour la viabilité de la commune de permettre à celle-ci la réalisation d'études concernant la faisabilité d'un tel projet.

Le Conseil autorise le Maire a effectuer toutes les démarches nécessaires concernant cette délibération, à l'unanimité.

CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)

Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT concernant les attributions de compensations et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour suivre les travaux de la CLECT et signer tout document relatif à cette affaire..

QUESTIONS DIVERSES

Différentes informations échangées, notamment concernant le bornage de la voie communale à Anilhac, les dispositions à prendre en matière de sécurité routière dans la commune et la mise en sécurité de la maison en ruine sise Rue de la Poste. Ce dernier point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

La séance est clôturée à 22h10.